

Décision du Maire

N° 2026-050

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Propriété communale – Demande d'autorisation d'urbanisme

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 27 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la réalisation de travaux pour le projet suivant doit faire l'objet de demandes d'autorisation d'urbanisme :
 - **Ecole élémentaire de la Citadelle**
Mise en place d'une antenne radio

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De déposer pour l'opération susmentionnée les demandes d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le mercredi 6 Mai 2026

Le Maire
Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué



Déposée en Sous-Préfecture le : 06/05/2026

Olivier TRAVERSIER

Affichée le : 06/05/2026